

# HABITAT LÉGER : COMMENT ENCADRER CE NOUVEAU MODE D'HABITER

Une formation proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude, en partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude et le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes

Cette journée de formation apportera aux élus et techniciens des collectivités des connaissances leur permettant d'appréhender et d'encadrer les projets : une première approche du sujet.

**Jeudi 6 juin 2024**

de 9h00 à 16h30

**à Félines-Termenès**

au foyer de campagne ,  
chemin du Libre.



## Contexte

Parce qu'il répond à des enjeux écologiques, économiques et sociaux, l'habitat alternatif a vocation à se développer tant dans un contexte urbain que rural et à être pris en compte par le législateur.

En zone urbaine, ce type d'habitat peut être utilisé afin de lutter contre le sans-abrisme ou de permettre la mobilisation rapide de logements dans un contexte de pénurie.

Alors qu'en zone rurale, y compris dans des secteurs où la constructibilité est limitée, il peut oeuvrer au développement des communes et à la revitalisation des bourgs, mais aussi peut générer des «abus» et du mitage dans le paysage.

Le sujet de l'habitat alternatif concentre des questionnements autour du droit de l'urbanisme, de la fiscalité, des règles d'habitabilité et des enjeux d'aménagement paysager.

## Les objectifs

- Rappeler les bases de la réglementation en matière d'habitat et d'aménagement
- Décrire l'habitat alternatif-léger en le catégorisant
- Décliner les outils règlementaires existants à disposition des élus et techniciens pour encadrer ce type d'habitats

## Les intervenants

Alexia Fesquet // chargée de mission urbanisme-paysage  
PNR Corbières-Fenouillèdes

Aurélien Milhau // juriste-directeur, ADIL de l'Aude

Arthur Payne // architecte conseiller, CAUE de l'Aude

## Les moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences entre participants et les formateurs
- Remise d'un support numérique de formation

## Programme de la formation

9h00 - Accueil Café

9h30 - Propos introductifs

9h40

1/ Définitions, catégories d'habitats légers

- regard sociologique
- identifier les typologies
- quizz

2/ Urbanisme : droit commun

- rappels réglementaires
- application aux habitats légers

3/Règles spécifiques / différentes typologie d'habitats

PAUSE DÉJEUNER 12H30 - 13H30

13h40

4/Focus sur les «résidences principales démontables»

- outils de contrôle : règles, contrôle, sanctions
- outils d'accompagnement :
- \*réflexion sur la planification urbaine pour intégrer cette catégorie d'habitats et ses spécificités,
- \*bien aménager un habitat léger

## Public :

- Élus des communes
- Secrétaire de mairie, chargé d'urbanisme

## Pré-requis :

Aucun pré-requis exigé pour cette formation

## Coût :

Cette formation est prise en charge par le CAUE de l'Aude. Participation aux frais de repas : 15 euros

## Inscriptions :

Sur inscription jusqu'au 31 mai via le formulaire en ligne :

<https://tinyurl.com/mrr722vy>

## Evaluations :

Questionnaire de bilan de formation  
Participants : échanges sur les exercices et cas pratiques  
Feuilles de présence: matin et après-

## Contacts :

CAUE de l'Aude

- Eric Ciappara :

04 11 48 00 47 / 06 50 32 58 74

[e.ciappara.caue11@gmail.com](mailto:e.ciappara.caue11@gmail.com)

- Carine Biasutti :

04 68 11 56 20

[caue.aude@gmail.com](mailto:caue.aude@gmail.com)

## Informations pratiques

Accessibilité : la salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite

### Adresse :

Foyer de campagne, chemin du Libre  
11330 Félines-Termenès

### Localisation géographique :

<https://tinyurl.com/bdbp94d7>